

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 22 novembre 2017 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Gabriel Michaud, Réal Leclerc, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard, Caroline Desbiens et Louise Forest.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement.

11 065-11-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

11 066-11-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'insertion des points 13.1, 13.2 et 13.3 tirés de la correspondance et l'ajout du point 30.1 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des modalités d'élection du préfet
4. Élection du préfet
5. Nomination du préfet suppléant
6. Désignation d'un membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par la MRC Les Moulins
7. Appui à la candidature d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM)
8. Représentant de la couronne Nord au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
9. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2017
10. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 15 novembre 2017 constatant le défaut de quorum
11. Liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2017

12. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2017
13. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 13.1 Appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay – Demande de consultation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / Lignes directrices du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles / Vente des Terres du domaine de l'État
- 13.2 Appui au projet régional ARTERRE
- 13.3 Appui à la MRC de La Jacques-Cartier – Aide financière aux milieux humides
14. Table des préfets et des élus de Lanaudière – Participation financière pour l'année 2018
15. Autorisation de signature et abrogation des résolutions numéros 8340-05-12, 8698-01-13 et 9172-11-13 – Effets bancaires et marge de crédit
16. Autorisation à disposer d'un photocopieur désuet et de pièces d'équipements informatiques ou électroniques désuètes
17. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour 2018
18. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2018
19. Autorisation de paiement de comptes par Internet
20. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'addenda numéro 1 au Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (versement final)
21. Nomination – Fonds d'investissement local des Moulins (FIL des Moulins)
22. Mandat afin de faire comparaître la firme Deveau, Avocats pour et au nom de la MRC Les Moulins dans le cadre de la Demande de pourvoi en contrôle judiciaire du jugement de la Cour du Québec
23. Acceptation de l'avis de changement numéro 3 dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
24. Autorisation de paiement à l'entreprise Généreux Construction Inc. – Travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #3)

25. Autorisation de paiement à la firme SMi Aménatech Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #2)
26. Autorisation de paiement à l'entreprise Écogénie Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #1)
27. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde
28. Nomination des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins
29. Tenue d'une séance extraordinaire le 29 novembre 2017 et report de la séance du comité administratif du 6 décembre 2017 au 12 décembre 2017
30. Autres sujets
  - 30.1 Remerciements aux membres du conseil
31. Période de questions
32. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 067-11-17 Adoption des modalités d'élection du préfet

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit procéder à l'élection du préfet, conformément aux articles 210.24 à 210.29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les modalités et procédures d'élection ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* doit être lu avec le troisième alinéa de l'article 202 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auquel l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* renvoie ;

CONSIDÉRANT l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* doit également être lu avec les quatrième et cinquième alinéas de cet article 202 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE les modalités et procédures suivantes soient appliquées pour l'élection du préfet:

- 1) QU'une période de mise en candidature soit permise avant le vote au scrutin secret.
- 2) QUE le scrutin secret se tienne à l'aide de bulletins de vote spécialement prévus à cette fin.
- 3) QU'un tirage au sort se tienne en cas d'égalité des voix.

ADOPTÉE

11 068-11-17 Élection du préfet

CONSIDÉRANT les modalités d'élection adoptées par le conseil et contenues dans la résolution numéro 11 067-11-17;

#### MISE EN NOMINATION

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE monsieur Guillaume Tremblay, soit mis en nomination pour le poste de préfet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier demande à monsieur Guillaume Tremblay s'il accepte la mise en nomination au poste de préfet.

Monsieur Guillaume Tremblay accepte.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Tremblay, a accepté de briguer les suffrages au poste de préfet;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis et recueilli les bulletins de vote;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, certifie qu'après le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, le résultat est :

Tous les bulletins de vote sont pour monsieur Guillaume Tremblay au poste de préfet.

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guillaume Tremblay est déclaré élu au poste de préfet de la MRC Les Moulins par monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 069-11-17 Nomination du préfet suppléant

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit nommer un préfet suppléant, lequel doit être choisi parmi les maires ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Marc-André Plante, maire de la Ville de Terrebonne, soit et est nommé préfet suppléant de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 070-11-17 Désignation d'un membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* le mandat d'un membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) expire en même temps que son mandat municipal ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, il appartient au conseil de la MRC Les Moulins de désigner un représentant comme membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche, soit et est désigné membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 071-11-17 Appui à la candidature d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM)

CONSIDÉRANT la désignation des membres au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (RTM) ;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique du Réseau de transport métropolitain (RTM) pour les villes de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de Monsieur Marc-André Plante comme membre du Réseau de transport métropolitain (RTM) pour la couronne Nord.

ADOPTÉE

11 072-11-17 Représentant de la couronne Nord au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* le mandat d'un membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) expire en même temps que son mandat municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se réunit le 14 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins appuie la candidature de madame Chantal Deschamps comme représentante de la couronne Nord au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la candidature de madame Chantal Deschamps comme représentante de la couronne Nord au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE

11 073-11-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2017

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 074-11-17 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 15 novembre 2017 constatant le défaut de quorum

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 15 novembre 2017 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 075-11-17 Liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2017

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 114 410,81\$ pour le mois de novembre 2017, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Novembre 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-128 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 912,83\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 076-11-17 Liste des chèques émis au mois d'octobre 2017

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2017, pour un montant de 3 499 333,13\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-129 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 580,53\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'octobre 2017, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 077-11-17 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2017* »).

ADOPTÉE

11 078-11-17 Appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay – Demande de consultation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / Lignes directrices du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles / Vente des Terres du domaine de l'État

CONSIDÉRANT QUE le Vérificateur général du Québec a recommandé au gouvernement en 2017, d'établir des lignes directrices officielles pour guider les actions en matière de vente des terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a élaboré un projet de lignes directrices sans consultation des partenaires municipaux avant de diffuser les nouvelles lignes directrices par courrier électronique ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté une Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est responsable, dans laquelle il est prévu la consultation du milieu municipal avant d'aller de l'avant avec des exigences additionnelles significatives ;

CONSIDÉRANT QUE la consultation du milieu municipal par les ministères et organismes doit favoriser la prise en compte de la diversité du milieu municipal et l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique s'applique aux projets d'orientation, de politique, de stratégie ou de plan d'action et que les nouvelles exigences gouvernementales ont des impacts significatifs, entre autres, sur le développement des municipalités et sur la rentabilité de la délégation de gestion des terres publiques intra municipales ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro C-17-289 adoptée par le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC du Fjord-du-Saguenay dans sa démarche auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, pour demander l'application de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités en exigeant, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, une consultation du milieu municipal conformément à l'article 13 de la Politique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Moreau, au directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur François Perron, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay, au député de l'Assomption, monsieur François Legault, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à la MRC du Fjord-du-Saguenay, à la Table des préfets de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 079-11-17

Appui au projet régional ARTERRE

CONSIDÉRANT le projet régional de Lanaudière Économique intitulé « *Agent de maillage, vitalité des communautés par un dynamisme agricole axé sur l'établissement de la relève agricole non apparentée 2017-2020* » ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet, lequel ayant un bénéfice pour l'ensemble des municipalités régionales de comté de Lanaudière, permettra de :

- Stimuler le dynamisme agricole ;
- Faciliter l'accès à la terre pour l'aspirant agriculteur ;
- Valoriser de nouvelles opportunités économiques ;
- Contrer la perte d'espaces propices à l'agriculture ;
- Favoriser la pérennité, la préservation et la valorisation des entreprises agricoles ;
- Soutenir l'établissement de la relève et la consolidation d'entreprises agricoles visant le transfert d'entreprises, le partenariat et la location d'actifs ;
- Répondre aux problématique identifiées dans les plans de développement de la zone agricole (PDZA) ;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière Économique est un porteur tout désigné ayant toutes les compétences pour mener à bien ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite que Lanaudière Économique obtienne tout le soutien nécessaire à la réalisation de ce projet ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le projet régional ARTERRE de Lanaudière Économique.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Lanaudière Économique et qu'elle soit également transmise à monsieur François Perron, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à la Table des préfets de Lanaudière, aux MRC de Lanaudière ainsi qu'au Centre local de développement des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

11 080-11-17

Appui à la MRC de La Jacques-Cartier – Aide financière aux milieux humides

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques a été sanctionné par monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) le 16 juin 2017 ;



CONSIDÉRANT QUE son adoption oblige chaque MRC à réaliser un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC auront cinq (5) ans pour l'élaborer et que par la suite, ledit plan devra être révisé tous les dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC lancera d'ici deux (2) ans, un programme de subvention pour la restauration et la création de nouveaux milieux humides et hydriques et que ce programme de subvention pourra être délégué, par entente, aux MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur de la tâche est considérable en termes de ressources financières et humaines pour l'identification et la caractérisation des milieux humides et hydriques pour chaque MRC concernée ;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est prévue pour cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui à la démarche a été demandée par plusieurs MRC ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-205-O adoptée par le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de La Jacques-Cartier dans sa demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour qu'une aide financière soit prévue pour les MRC, afin de permettre la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Isabelle Melançon, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay, au député de L'Assomption, monsieur François Legault, à la MRC de La Jacques-Cartier, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à la Table des préfets de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 081-1117

Table des préfets et des élus de Lanaudière – Participation financière pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer au financement de la Table des préfets et élus de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets et élus de Lanaudière 18,35% de ses coûts jusqu'à concurrence d'une somme de 59 628,89\$ pour l'année 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-130 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 59 628,89\$, poste budgétaire 2622-982 « *Table des préfets de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 082-11-17

Autorisation de signature et abrogation des résolutions numéros 8340-05-12, 8698-01-13 et 9172-11-13– Effets bancaires et marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 8340-05-12, 8698-01-13 et 9172-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les personnes autorisées, auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne, à signer toute convention relative aux comptes numéros 89174, 89175 et 85291 de la MRC Les Moulins, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, il y a lieu d'abroger les résolutions susmentionnées ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les résolutions numéros 8340-05-12, 8698-01-13 et 9172-11-13 soient et sont abrogées et que monsieur Guillaume Tremblay, préfet, monsieur Marc-André Plante, préfet suppléant, monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, ainsi que madame Marie-Claude Corbeil, responsable des finances, des ressources humaines et matérielles, soient et sont autorisés à signer les effets bancaires, toute convention relative aux comptes numéros 89174, 89175 et 85291 de la MRC Les Moulins, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée.

QUE deux (2) signatures parmi les personnes autorisées soient requises, dont une signature d'un élu et une signature d'un fonctionnaire.

ADOPTÉE

11 083-11-17

Autorisation à disposer d'un photocopieur désuet et de pièces d'équipements informatiques ou électroniques désuètes

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite disposer d'un photocopieur désuet de marque Canon C3480 et de pièces d'équipements informatiques ou électroniques désuètes ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à disposer d'un photocopieur désuet de marque Canon C3480 et de pièces d'équipements informatiques ou électroniques désuètes suivantes en les recyclant de façon sécuritaire :

Huit (8) claviers  
Cinq (5) souris  
Deux (2) calculatrices  
Une (1) imprimante à carte  
Une (1) imprimante  
Une (1) barre de tension

Une photographie des pièces d'équipements informatiques ou électroniques susmentionnées est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 084-11-17 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour 2018

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2017 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2018, la cotisation annuelle étant de 454,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-131 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 454,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 085-11-17 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 10 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière pour l'année 2018 au coût de 287,44\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-132 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 287,44\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 086-11-17 Autorisation de paiement de comptes par Internet

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 340-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le paiement mensuel des comptes suivants par Internet :

Bell Canada;  
Bell Mobilité;  
Hydro-Québec;  
Ministère du Revenu du Québec;  
Receveur général du Canada;  
Retraite Québec;  
Pitney Works;  
SAAQ;  
Vidéotron;  
Bell conférences;

CONSIDÉRANT QU'il serait davantage efficace d'effectuer également le paiement des comptes suivants par Internet :

Dicom Express;  
SÉAO Construction;  
Pitney Bowes.

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer par Internet, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les comptes suivants :

Bell Canada;  
Bell Mobilité;  
Hydro-Québec;  
Ministère du Revenu du Québec;  
Receveur général du Canada;  
Retraite Québec;  
Pitney Works;  
SAAQ;  
Vidéotron;  
Bell conférences;  
Dicom Express;  
SÉAO Construction;  
Pitney Bowes.

ADOPTÉE

11 087-11-17 Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins dans le cadre de l’addenda numéro 1 au Protocole d’entente entre la MRC Les Moulins et l’organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) (versement final)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 882-05-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l’addenda numéro 1 au Protocole d’entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les activités identifiées « AMINATE » dans le cadre du Plan d’action 2016-2017 du programme Mobilisation-Diversité (MIDI) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU’aux termes de l’addenda à l’entente susmentionnée le versement final de 10 125,00\$ est payable suite au dépôt du rapport final ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final a été déposé ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 10 125,00\$ à l’organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans l’addenda au Protocole d’entente mentionné dans le préambule de la présente résolution entre la MRC Les Moulins et AMINATE.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-981 « AMINATE », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-66.1 ayant déjà été émis lors de l’adoption de la résolution numéro 10 882-05-17.

ADOPTÉE

11 088-11-17 Nomination – Fonds d’investissement local des Moulins (FIL des Moulins)

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer les deux (2) membres de la MRC Les Moulins pour siéger à titre de membre du Fonds d’investissement local (FIL) des Moulins;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet et monsieur Marc-André Plante, préfet suppléant, membres du conseil de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés pour siéger à titre de membre du Fonds d’investissement local (FIL) des Moulins.

ADOPTÉE

11 089-11-17 Mandat afin de faire comparaître la firme Deveau, Avocats pour et au nom de la MRC Les Moulins dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire du jugement de la Cour du Québec

CONSIDÉRANT QU’il y avait lieu de retenir les services d’une firme d’avocats afin de comparaître, pour et au nom de la MRC Les Moulins, dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire du jugement de la Cour du Québec devant la Cour Supérieure du Québec (CQ 705-80-004468-167);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie le mandat à la firme Groupe Deveau, Avocats afin de comparaître, pour et au nom de la MRC Les Moulins, dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire du jugement de la Cour du Québec devant la Cour Supérieure du Québec (CQ 705-80-004468-167);

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-133 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 5 000,00\$, excluant les taxes mais incluant les débours, poste budgétaire 2192-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 090-11-17

Acceptation de l'avis de changement numéro 3 dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'avis de changement numéro 3 dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'avis de changement numéro 3 afin de modifier le devis d'appel d'offres ainsi que l'avis de changement numéro 2 afin :

1. D'augmenter la quantité de roches formant le perré de protection, entraînant des coûts supplémentaires de 656,67\$, excluant les taxes;
2. De reporter la date de fin des travaux;
3. De modifier l'horaire de travail;
4. De corriger le profil du bas de talus pour adoucir la pente et permettre la mise en place des ancrages, pour un montant de 8 043,68\$, excluant les taxes, conformément à la soumission de l'entreprise Les entreprises Généreux datée du 8 novembre 2017;
5. D'autoriser la réutilisation de la pierre du chemin d'accès temporaire comme matériaux, entraînant un crédit de 4 433,14\$, excluant les taxes.

L'avis de changement numéro 3 entraîne des cours supplémentaires de 4 267,21\$, excluant les taxes, et fait partie intégrante des documents contractuels entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-134 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 267,21\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 091-11-17 Autorisation de paiement à l'entreprise Généreux Construction Inc. – Travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #3)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 935-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Généreux Construction Inc. pour un montant de 1 348 522,23\$, incluant les taxes pour des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne sous la surveillance de la firme SMi Aménatech Inc.;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 944-07-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat de surveillance des travaux susmentionnés à la firme SMi Aménatech Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 14 novembre 2017 de madame Sonya Graveline, ingénieure pour la firme SMi Aménatech inc. au montant de 360 930,17\$, (excluant les taxes et la retenue de 10%), représentant le certificat de paiement numéro 3 relativement aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Généreux Construction Inc., la somme de 360 930,17\$ (excluant les taxes et la retenue de 10%) représentant le certificat de paiement numéro 3 relativement aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 14 novembre 2017 de madame Sonya Graveline, ingénieure pour la firme SMi Aménatech Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-92 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 935-06-17.

ADOPTÉE

11 092-11-17 Autorisation de paiement à la firme SMi Aménatech Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #2)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 994-07-17, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme SMi Aménatech Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement de la surveillance des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 25 octobre 2017 au montant de 17 498,25\$, excluant les taxes, pour le décompte numéro 2, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 17 498,25\$, excluant les taxes, à la firme SMi Aménatech Inc. pour le décompte numéro 2, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de La Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne, le tout conformément à la facture du 14 octobre 2017 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-92.1 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 994-07-17.

ADOPTÉE

*Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point. Il quitte son siège ainsi que la salle du conseil.*

11 093-11-17

Autorisation de paiement à l'entreprise Écogénie Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 013-09-17, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Écogénie Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 octobre 2017 au montant de 6 650,00\$, excluant les taxes, pour le décompte numéro 1, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 6 650,00\$, excluant les taxes, à la firme Écogénie Inc. pour le décompte numéro 1, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la facture du 31 octobre 2017 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-119 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 013-09-17.

ADOPTÉE

*Monsieur Gabriel Michaud reprend son siège.*

11 094-11-17

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 851-04-17, la MRC s'est engagée à payer sa quote-part relativement aux mandats pour services professionnels et aux mandats pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 55,86% ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 17-06-120, la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, la firme Tetra Tech pour des services professionnels en ingénierie au montant de 55 760,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT les factures numéros CRF1700646, CRF1700648 et CRF1700650 transmises par la MRC de L'Assomption aux montants respectifs de 10 438,99\$, 1 757,04\$ et 10 542,21\$, excluant les taxes, pour les services professionnels en ingénierie rendus par la firme susmentionnée dans le cadre de ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 22 738,24\$ à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les services professionnels en ingénierie rendus par la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément aux factures numéros CRF1700646, CRF1700648 et CRF1700650 transmises par la MRC de L'Assomption aux montants respectifs de 10 438,99\$, 1 757,04\$ et 10 542,21\$, excluant les taxes.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-59 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 851-04-17.

ADOPTÉE

11 095-11-17 Nomination des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité administratif de la MRC Les Moulins est expiré;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du *Code municipal du Québec*, le comité administratif est composé du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil dont le règlement indique le nombre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 du règlement numéro 5 constituant le comité administratif de la MRC Les Moulins permet de nommer cinq (5) membres par résolution incluant le préfet et le préfet suppléant;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet, monsieur Marc-André Plante, préfet suppléant, monsieur Gabriel Michaud, monsieur Réal Leclerc et madame Nathalie Bellavance soient et sont nommés pour siéger au comité administratif de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 096-11-17 Tenue d'une séance extraordinaire le 29 novembre 2017 et report de la séance du comité administratif du 6 décembre 2017 au 12 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de tenir une séance extraordinaire le 29 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de reporter la date de la séance du comité administratif prévue le 6 décembre 2017 au 12 décembre 2017 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une séance extraordinaire du conseil de la MRC Les Moulins se tienne le 29 novembre 2017 à 17h30.

QUE la séance du comité administratif prévue le mercredi 6 décembre 2017 soit et est reportée au mardi 12 décembre 2017 à 8h30.

ADOPTÉE

11 097-11-17 Remerciements aux membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE messieurs Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Frédéric Asselin, Paul Asselin, Jean-Guy Sénécal et mesdames Marie-Josée Beaupré, Claire Messier et Louise Forest ont siégé au conseil de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT leur participation et leur dévouement à l'égard de plusieurs dossiers régionaux et plus particulièrement, leur contribution au sein des différents comités de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient messieurs Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Frédéric Asselin, Paul Asselin, Jean-Guy Sénécal et mesdames Marie-Josée Beaupré, Claire Messier et Louise Forest pour leur participation, leur dévouement et leur contribution à l'avancement des dossiers régionaux de la MRC Les Moulins et leur souhaitent la meilleure des chances dans leurs projets futurs.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Mercier de Terrebonne questionne concernant la prochaine édition des marchés publics moulinois.

11 098-11-17 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-  
trésorière adjointe et greffière

